



# AVIS D'ATTRIBUTION DE MARCHE

Date de publication 20/07/2021

L'avis public à la concurrence du présent marché a fait l'objet d'une publication le 31/05/2021 sur [www.xmarches.fr](http://www.xmarches.fr) sous la référence 12021T

## Pouvoir adjudicateur :

Commune de Saint-Parres-aux-Tertres  
2, rue Henri Berthelot 10092 TROYES cedex  
[charite.muriel@saintparresauxtertres.fr](mailto:charite.muriel@saintparresauxtertres.fr)  
Profil d'acheteur : <https://www.xmarches.fr>

Nature : Commune

Activité principale : Services généraux des administrations publiques

## Objet du marché :

Intitulé : Aménagement de la rue Saint Patrocle et de la rue de la Nagère - Lot 1 : Lot unique

Objet de la délégation : Aménagement de la rue Saint Patrocle et de la rue de la Nagère

Type de marché : Travaux

Nomenclature (CPV) : 45233140-2 - Travaux routiers.

Lieu d'exécution : 10410 SAINT PARRES AUX TERTRES

## Critères d'attribution :

Par pondération :

Critère prix Prix - coefficient 40

Critère qualité Valeur technique - coefficient 60

## Procédure :

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

## Attribution du marché :

Nombre d'offres reçues : 5

Date d'attribution : 20/07/2021

Montant final HT : 165 251,60 €

Opérateur économique attributaire :

**EIFFAGE ROUTE NORD EST - CHAMPAGNE ARDENNE TROYES**

1 RUE WILLIAM ET CATHERINE BOOTH - 10000 TROYES

France

Mail : [accueil.troyes.route@eiffage.com](mailto:accueil.troyes.route@eiffage.com)

## Renseignements complémentaires :

Renseignements pouvant être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne

25, rue du Lycée

51036 Châlons-en-Champagne

Téléphone : 0326668687

Courriel : [greffe.ta-chalons-en-champagne@juradm.fr](mailto:greffe.ta-chalons-en-champagne@juradm.fr)

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne

25, rue du Lycée

51036 Châlons-en-Champagne

Téléphone : 0326668687

Courriel : greffe.ta-chalons-en-champagne@juradm.fr

**Introduction des recours :**

Délais de recours précontractuel : possibilité de l'introduire entre le début de la procédure de passation et la signature du marché et dans les quelques jours suivant la date de notification de la décision de rejet de la candidature ou de l'offre ;

Délai applicable en cas de demande d'annulation d'un acte détachable du contrat : 2 mois à compter de la publication, de l'affichage ou de la notification de l'acte attaqué (articles L 521-1 et R 421-1 du Code de justice administrative) ;

Délai applicable pour un candidat non retenu en cas de demande d'annulation du marché lui-même : 2 mois à compter de la publication ou de l'affichage de l'avis de signature de ce marché

**Consultation du contrat :**

Service auprès duquel la convention peut être obtenue ou consultable (dans le respect des secrets protégés par la loi) :

Commune de Saint-Parres-aux-Tertres

2, rue Henri Berthelot

10092 TROYES cedex